

RÉINVENTONS PESSAC

+ SOLIDAIRE + ÉCOLOGIQUE + CITOYEN + CRÉATIF

FscqP-2020-18

Monsieur le Président de la Fédération, Mesdames et Messieurs,

Il ne sera pas possible de dire que la Fédération des Syndicats et Comités de Quartier (SCQ) n'a pas joué son rôle dans ces élections municipales. Les questions sont nombreuses et reflètent l'attention que vous portez au devenir de Pessac. Soyez-en remerciés.

Les syndicats et comités de quartier occupent une place à part dans notre vie locale. Ils ont traversé 3 Républiques, sans faillir à leur mission. Ils ont été au centre de la démocratie locale et leur rôle a été reconnu au niveau national dans l'agrément en matière d'environnement et dans leurs actions notamment à l'époque de la construction de la rocade.

Pour autant depuis 2014, la municipalité a profondément modifié la vie locale en créant 4 secteurs, des mairies annexes et en supprimant la concertation telle qu'elle existait sur les projets locaux de voirie, transports, et opérations d'Urbanisme. Quel impacts ces modifications sont-elles apportées aux habitants d'une part, aux associations d'autre part ? Beaucoup d'interrogations voire de mécontentements m'ont été remontés lors de mes rencontres durant cette campagne. Il me serait utile de disposer à cet égard de votre propre regard et bilan sur ces changements pour confirmer ou nuancer ces ressentis.

La première réponse est donc globale et notre projet est certainement la meilleure illustration de notre vision du Pessac de demain. C'est le point de référence premier que nous vous invitons à regarder : <https://www.reinventonspessac.fr/leprojet/>

Une action municipale est aussi le fruit des femmes et des hommes qui la conduisent. Avec 6 anciens présidents de syndicats de quartiers dans mon équipe (Philippe Cernier, Jean-Paul Messé, Jean-Baptiste Casenave, Bernard Lambert, Catherine Tuvalle, Alain Mayer), je crois que c'est aussi le témoignage de l'attention portée à ces corps intermédiaires si précieux.

Quelles dispositions envisagez-vous pour favoriser la participation citoyenne et quelle place entendez-vous donner aux comités et syndicats de quartier dans l'animation du débat participatif ?

La place qui leur sera consacrée sera à la hauteur de cette histoire commune à la Ville.

A travers un Budget d'Investissement de Proximité, je souhaite donner plus de pouvoirs aux syndicats et comités pour travailler sur les sujets essentiels de la vie quotidienne, singulièrement l'aménagement et la voirie, mais aussi la nature et les espaces verts des quartiers. C'est une nouvelle co-responsabilité qui sera proposée.

Le Fond d'Intervention Communal sera orienté à cet effet.

Ce partage du pouvoir permettra également de donner une attractivité supplémentaire à des syndicats et comités qui demeurent pluriels dans leurs actions et représentativité. Certains se distinguent, d'autres connaissent plus de difficultés. La Fédération est précieuse également pour travailler à cette solidarité essentielle entre quartiers.

Néanmoins, certainement consultations devront être plus globales. C'est pourquoi la liste Réinventons Pessac Ensemble porte l'ambition de porter trois sujets qui feront l'objet d'un vaste débat public qui pourra prendre pour certains d'entre eux une forme référendaire :

- L'objectif de baisse de 20% des gaz à effets de de serre générés par les services publics locaux sous responsabilité communale,
- La démocratie locale pour entériner collectivement une co-responsabilité avec les syndicats et comités de quartier pour l'affectation des moyens dédiés aux travaux de voiries notamment,
- L'urbanisme pour passer d'un PLU subi à une vision stratégique fixant les objectifs et la soutenabilité du développement de Pessac comme préalable à la définition des règles de construction. Avec 70% des constructions neuves réalisées sous l'égide des dispositifs de défiscalisation, il est important de renverser la vapeur.

D'autres instances seront créées sur la jeunesse, la solidarité et le lien social auxquelles les comités et syndicats de quartiers seront naturellement conviés.

1. Êtes-vous favorable à la création d'un Conseil Local de la Vie Associative ?

Oui, le modèle rennais me semble intéressant. Des conseils spécifiques sont notamment dédiés à la vie sportive ou culturelle. Je souhaite créer un Parlement des parents et de la communauté éducative qui sera également en charge de la renégociation des modalités de gestion de la restauration scolaire.

Je suis convaincu qu'en partageant le pouvoir, on construit une action publique plus efficace. Pessac dispose des atouts pour passer de structures associatives de défense, essentielles dans le contre-pouvoir qu'elles exercent, à des structures de co-pouvoir apportant leur expertise sur une meilleure conduite des affaires publiques pessacaises.

Nous avons également pris contact avec la Suisse qui dispose d'un exercice intéressant de la démocratie locale issue d'une longue tradition. La démocratie locale ne se décrète pas, elle se construit patiemment et nous disposons à Pessac d'une chance extraordinaire de disposer de des comités et syndicats de quartier et de leur longue histoire qui solidifie la démocratie locale pessacaise.

2. Êtes-vous prêt à terminer dans le cours du mandat la mise à disposition d'une Maison de Quartier sur le territoire de nos 17 quartiers, avec des locaux adaptés pour nos Syndicats et Comités de Quartier (bureau, lieu de stockage) ?

Oui, même si le quartier de Casino me semble devoir bénéficier d'un outil mutualisé. La création d'une maison de quartier sur La Paillère Compostelle semble être la priorité, comme de travailler sur des lieux intermédiaires permettant d'accueillir correctement les assemblées générales par exemple. J'espère que tous les candidats porteront ce projet nécessaire.

Au-delà des maisons de quartier, il faut réfléchir également à des salles de taille intermédiaire. Dans la stratégie de rénovation des écoles, il faut envisager la création d'une salle multi modale pensée pour des usages pluriels en extra-rocade.

3. Quels outils êtes-vous prêt à mobiliser pour veiller à ce que le débat soit mené en facilitant son accès au plus grand nombre ?

La transparence est le préalable essentiel à la confiance. Le Conseil départemental a porté des initiatives novatrices sur les finances publiques : <https://www.gironde.fr/un-budget-au-service-des-solidarites-humaine-et-territoriale>

Il faut également établir des règles d'attribution plus claires des subventions votées par la Ville. Aucun règlement d'intervention n'existe ! L'accès à l'information est important, mais insuffisant. Il faut partager plus largement la décision, singulièrement avec les forces vives pessacaises. Il faudra encourager aussi les démarches collectives. Les comités et syndicats de quartiers demandent par exemple des aides ponctuelles à la Ville pour des actions de proximité et créatrice de lien social. N'y-a-t-il pas intérêt à les recenser et les coordonner pour travailler sur un accompagnement plus global et renforcer la solidarité et l'entraide entre quartiers ?

4. Mise à disposition des associations de citoyens – 15 jours avant les réunions - des documents nécessaires à leur réflexion permettant ainsi une consultation des habitants.

Cet objectif est important. Il semble aussi nécessaire de considérer que des aléas peuvent justifier certains retards. Je ne suis pour ma part, ni partisan de la « réunionite », ni de réunion sans ordre du jour préalablement défini et dotée d'objectifs précis.

Il faut dissocier dès lors ce qui relève de l'information ou de la sensibilisation des réunions nécessitant de prendre des décisions. La démarche de Réinventons Pessac Ensemble démontre un attachement fort au participatif mais ancré dans la vraie vie. C'est donc un objectif que je partage mais sur lequel je ne peux pas m'engager fermement car il existera toujours des aléas organisationnels.

5. Adaptation des formes de la participation, avec des lieux et horaires de réunion permettant la participation des jeunes couples avec enfants, dans un langage accessible à tous (explication des sigles).

CQFD !pardon. Évidemment, des méthodes nouvelles, plus collaboratives doivent remplacer les modèles descendants aujourd'hui mis en œuvre à Pessac. Le Maire ne doit pas être l'arbitre de tout. Ayant œuvré dans le champ du handicap, je mesure la nécessité d'avoir un langage accessible, ou "Facile à lire et à comprendre" selon la formule consacrée. Le développement des sigles est une étape. Elle ne me semble pas toujours suffisante. Par exemple, dire qu'un NRA ZO est un Nœud de Raccordement d'Abonnés en Zone d'Ombre ne permet pas de comprendre réellement en quoi cela consiste. On revient à une vieille idée aussi de l'éducation populaire et nous devons trouver ensemble le juste compromis pour invalider la citation célèbre de Paul Valéry « Tout ce qui est simple est faux, tout ce qui est compliqué est inutilisable ».

6. Possibilité pour les associations de poser des questions aux élus en début ou fin de conseil municipal (dans un temps maximum à fixer). Les questions seraient déposées dans un délai permettant aux élus d'en étudier la réponse ?

Non, car je ne perçois pas comment cadrer le flux des questions. Néanmoins, sensible à ce sujet, je souhaite poser le seuil d'une saisine citoyenne dans le cadre de la consultation que j'ai évoquée plus haut.

7. Mise à la délibération municipale d'un sujet soutenu par 2 000 Pessacais (seuil à définir).

Oui et Non. Le seuil devra être fixé dans le cadre de la consultation dédiée à la démocratie locale (voir point 1 relatif à la démocratie locale renouvelée).

Remarque : Si la démocratie participative locale au niveau communal est à conforter encore, elle reste à construire au niveau métropolitain sur la base des acquis des commissions consultatives).

DÉPLACEMENTS ET MOBILITÉS Disposer d'une bonne mobilité c'est avoir la possibilité d'effectuer les déplacements que l'on souhaite, au moment où on le veut et dans des conditions satisfaisantes. Globalement on estime que 90 % de la population se déplace chaque jour et que chacun effectue en moyenne 4 à 5 déplacements dans la journée. Dans un contexte de progression démographique et d'augmentation du trafic routier, il est évident que si l'on n'arrive pas à augmenter substantiellement la part des déplacements alternatifs à la voiture particulière et le nombre de passagers par véhicule, les conditions de circulation ne s'amélioreront pas. Cela impose que l'on dispose de schémas de circulation sécurisés pour l'ensemble des déplacements quel que soit leur mode.

1. Le problème des déplacements pendulaires de travail. A la Métropole, défendez-vous des transports en commun circulaires pour relier Euratlantique, Bersol, l'Aéroparc, Le Haillan, Blanquefort et leurs bassins d'emploi (Sud-Gironde, Bassin Sud, Bassin Nord, Sud-Médoc), priorité de la fédération des quartiers de Pessac ?

Oui, même si cette question demeure très vaste et ne peut s'inscrire que dans une réflexion métropolitaine.

2. Le pôle intermodal de l'Alouette est le maillon essentiel pour le désengorgement de la rocade. Comment en ferez-vous vraiment un lieu-clé pour l'alternative à la voiture ?

Nous avons signé le plaidoyer vélo-cité qui est porteur de certaines réponses. Nous souhaitons expérimenter le co-voiturage et une voie dédiée sur la rocade. Le report modal est un enjeu majeur mais il y a une prise en compte insuffisante de la réalité des habitants. Le véritable accélérateur se situe au niveau des grandes AOT (Autorités Organisatrices de Transport) où de la billettique, à la capacité de sécuriser les lieux de dépose des vélos en passant par les cadencements ou l'aménagement des pôles intermodaux, il faut agir sur de nombreux leviers pour rendre l'alternative à la voiture plus compétitive et plus attractive. Certains investissements sont lourds et doivent être mis en regard avec les questions de soutenabilité financière car l'argent public est précieux et doit être dépensé de façon extrêmement précautionneuse et dans les domaines où les effets de levier sont les plus importants.

3. Quelles actions envisagez-vous pour faire jouer pleinement leur rôle aux pôles multimodaux de l'Alouette et de Pessac-Centre ?

Concerter, travailler, inciter, innover. Ces pôles ont connu des fortes croissances sur les dernières années. Comme répondu à la question 2, l'amélioration de l'attractivité passe par une meilleure prise en considération des besoins et attentes des usagers. C'est le fil conducteur de notre projet qui inverse la logique de prise de décision, partant de la réalité du terrain.

4. Le développement des lignes de transport structurantes (Lianes) est une nécessité sur Pessac.

La question d'un report modal massifié impose une amélioration des dessertes. Elle doit être pensée dans le cadre de la DSP actuelle et surtout de la future modalité de gestion qui sera débattue en Conseil métropolitain en 2022. Je ne pense pas que l'on puisse vouloir favoriser le report modal sans améliorer la fréquence et les dessertes. Les lianes participent à cet objectif mais on peut aussi imaginer d'autres modèles notamment de rabattement (navettes électriques) vers des nœuds intermodaux. Il s'agit une nouvelle fois de ne pas poser des idées pour des raisons électorales mais de regarder finement les usages, les besoins et les externalités positives et négatives de chaque décision.

5. Quelles dispositions pourraient être prises pour développer l'utilisation des transports collectifs (rabattement vers les lignes structurantes, offre complémentaire de type vélo ou trottinette en libre-service...) ?

On ne décrète pas les choses. Certaines actions relèvent du culturel mais beaucoup de l'amélioration de l'offre. J'ai évoqué préalablement la méthode que nous déploierons sur ces sujets qui concernent évidemment les actifs, mais qui concernent aussi des personnes à mobilité plus réduite (personnes âgées notamment) ou des personnes ne disposant pas d'alternatives faute de moyens.

6. Que comptez-vous faire pour favoriser la mobilité à Pessac en marchant ? (Mise en sécurité et communication sur les parcours de marche vers les écoles, (pédibus) les lieux culturels, les centres commerciaux, les Maisons de Quartier... ?)

Reprenre la feuille de route développée par les comités et syndicats de quartiers « Pessac en Marche » et partager la politique d'investissement de proximité avec vous (FIC).

7. Quelles actions mettrez-vous en place en faveur du vélo : pistes cyclables structurantes, préfiguration des « autoroutes à vélos » (bus à pédale pour conduire les enfants à l'école)

...

Comme je l'ai écrit plus haut, nous avons signé le plaidoyer vélo-cité et nous travaillerons sur des dessertes efficaces. Vous évoquez l'exemple des bus à pédales qui permet d'illustrer l'importance de la méthode. En 2015, la municipalité a supprimé une aide qui était attribuée aux collèges pessacais. Cette aide permettait de financer les déplacements, notamment vers les équipements sportifs. J'ai porté l'idée de la mise en place des vélobus (S'cool Bus) et avait même pris l'attache d'un fabricant qui se trouvait aux Pays-Bas.

Cette idée paraissait parfaite pour compenser le désinvestissement de la Ville et proposer une alternative plus durable pour les enfants et la communauté éducative. Sauf que rapidement les

enseignants nous ont parlé de responsabilité, de largeur de voirie, d'espaces de stockage. L'idée a dû être abandonnée, bien que j'ai travaillé le financement et l'approvisionnement.

Cet exemple illustre parfaitement l'importance du dialogue. Le Maire ne sera pas demain l'utilisateur quotidien de toutes les lignes de bus, celui qui fera vivre les pédibus, celui qui viendra du bassin et voudra mettre son vélo dans un TER. L'expertise d'usage n'est pas qu'une formule mais le gage que les actions portées soient efficaces et concrètes.

URBANISME ET CADRE DE VIE Le sujet de la construction dans la ville de Pessac préoccupe les habitants. Faut-il construire ? Un peu, beaucoup ? Où ? Comment ? Les orientations prises dans les documents d'urbanisme (PLU 3.1 et SCOT) visent toutes à limiter l'étalement urbain et ses conséquences en termes de déplacements. On parle de densification pour accueillir plus de ménages dans un espace urbanisé maintenu dans ses limites. Cette densification a des effets néfastes sur le cadre de vie des Pessacais. Pour beaucoup d'habitants la conservation de l'identité des quartiers, des trames verte et bleue et des espaces naturels est un élément primordial afin de conserver le bien-vivre. La tension du marché immobilier provoque une dérive des prix ; or, la ville de Pessac doit permettre à toutes les catégories d'habitants d'y résider. Cela passe par la mise en place de programmes sociaux qui permettent à une certaine catégorie de la population de se loger à Pessac.

1. Quelle est votre position sur l'accueil de population à Pessac ?

Permettez-moi de contester la formulation de cette question. La Ville de Pessac se doit d'être accueillante pour toutes les populations, notamment celles disposant de ressources financières plus faibles, car il s'agit d'un vrai problème aussi bien politique (quelle vision portons-nous de notre société ?) qu'organisationnel (nous avons besoin aussi en proximité de personnes salariées qui sont rémunérées, de fait, au SMIC, notamment dans le champ des services à la personne, et qui ont de très grandes difficultés pour se loger à Pessac aujourd'hui). La question me semble plutôt être celle du développement de la population et de sa soutenabilité, notamment par rapport aux infrastructures et aux équipements publics.

2. Peut-on limiter l'offre de logements sans risquer une dérive des prix ?

Il s'agit d'un enjeu majeur de régulation qui impose aussi une politique foncière plus soutenue. Des éléments exogènes sont aussi à prendre en considération. L'attractivité de la Métropole aujourd'hui sera-t-elle celle de demain, quid des taux directeurs et des conditions d'accès au crédit immobilier ?

Il faut donc faire preuve d'humilité car il est facile de verser dans la démagogie sur ces sujets. Certaines communes ont mis en place des officiers fonciers solidaires (Rennes) et nous porterons ce projet à la Métropole. Nous souhaitons également mieux équilibrer l'offre de logements entre ceux qui sont conventionnés et ceux qui relèvent de la pure logique du marché. Il y a un déséquilibre fort à Pessac aujourd'hui. Le droit du sol est l'une des compétences les plus importantes de la Ville en lien étroit avec la Métropole qui en assume la responsabilité légale. Passer d'un PLU subi à un PLU stratégique est notre projet et nous comptons sur les comités et syndicats de quartiers pour nous accompagner dans cette démarche.

3. L'orientation prise dans les documents d'urbanisme est celle d'une certaine densification. Cela vous paraît-il possible sans nuire à la préservation de l'identité pessacaise (Pessac « ville jardin » : place des espaces verts privatifs rongés par la densification) ?

Autre sujet complexe qui impose de mettre en regard des paramètres nombreux, imperméabilisation des sols, enjeux financiers, respect de l'identité des quartiers, soutenabilité du développement, nature de l'offre de logements.

Pour autant la démarche démocratique dans laquelle nous nous plaçons impose trois actions :

- Poser la question de l'urbanisme et du développement de Pessac de façon globale dès le début du mandat. Les difficultés résident souvent lorsque les Pessacaises et Pessacais se retrouvent devant le fait accompli. L'exemple du Pacha et de la ZAC Chappement est le plus illustratif. Dépassionner le débat et faire confiance à l'intelligence collective et au sens des responsabilités des Pessacais nous paraissent deux éléments essentiels.
- Respecter l'identité des quartiers : un lien peut être fait avec le point précédent car il s'agit d'une attente des Pessacais et d'une démarche conforme au respect de leurs attentes. La Municipalité représente les habitants et ne décide pas à leur place
- Définir plus précisément ce que vous nommez densification car l'espace est multidimensionnel et il faut veiller également à travailler sur la mixité sociale dans les quartiers. Il n'empêche que la densification paraît aujourd'hui un enjeu difficilement contournable mais qui doit être pondéré par l'ensemble des paramètres préalablement évoqués, dans le dialogue et à travers un travail plus précis et plus partagé avec les habitants.

4. Quelles dispositions pourraient être prises pour limiter les impacts de la densification ?

5. Quel peut être le « coefficient de densification acceptable » ?

6. Est-ce principalement le problème de la hauteur qu'il faut traiter ?

7. Est-ce l'impact sur la circulation ou le stationnement ?

8. Quid des conséquences d'un projet « dense » sur la valeur résiduelle des habitations voisines ?

Réponses aux questions 4-5-6-7-8

Ces sujets nécessitent une réponse globale car ils sont, au final, extrêmement interdépendants. La consultation que nous lancerons permettra de poser collectivement ces enjeux et d'interroger la juste place que chaque quartier devra prendre dans le développement du Pessac de demain. Une nouvelle fois, on ne peut poser le dialogue et la co-construction comme un élément consubstantiel de notre action et apporter des réponses toutes faites sur les zonages que nous préconiserons dans la prochaine modification du PLU.

9. L'architecture, une richesse à pérenniser. Pessac est, d'est en ouest, un livre d'architecture. Comment préserver et continuer ce caractère pessacais ? Pessac a aussi une histoire riche en termes d'innovation et de démarches sociales d'habitat (Cité Frugès, Castors...) ;

comment favoriser des initiatives dans ces domaines ? Quel accompagnement envisagez-vous ?

Beaucoup parlent d'innovation en matière d'habitat mais peu de personnes l'ont véritablement touché du doigt. J'ai la fierté d'avoir porté au sein du Conseil départemental de la Gironde le premier plan départemental sur l'habitat inclusif en France. Ce modèle intermédiaire entre le chez soi isolé et l'établissement demande une forte coordination des acteurs et la conciliation de nombreux enjeux. Il en va de même pour le logement intergénérationnel, les projets participatifs et les nouveaux modèles émergents.

Pour autant, ces modèles n'occupent qu'une place marginale dans l'offre nouvelle qui se développe à Pessac. Il faut évidemment les encourager mais ne pas croire, une nouvelle fois, que parce que l'on décrète une idée, un projet, elle va immédiatement se mettre en œuvre. L'exemple de l'habitat participatif est parlant car il nécessite de rassembler les bons ingrédients et singulièrement un groupe de futurs habitants qui partagent des valeurs et une volonté commune. On oublie trop vite que l'habitant a autant d'importance, sinon plus, que l'habitat. L'exemple de la Cité des Castors le démontre. Il y avait une communauté de destin quant à ce projet. La Cité Frugès relève d'un autre modèle, plus lié au paternalisme industriel. Ils ont en commun néanmoins d'être partis de besoins réels et concrets. L'urgence à Pessac est de réinventer l'offre de logements conventionnés et pourquoi pas créer de nouveaux modèles qui seront demain partie prenante du livre d'histoire que vous évoquez. L'habitat évolutif par exemple, testé sur la Métropole de Reims.

10. Quelles dispositions pour préserver les trames verte et bleue : remise en valeur des ruisseaux (y compris ceux qui sont canalisés et busés aujourd'hui). Préservation de nouveaux espaces naturels (Bacalan, gloriette du Bourgailh...). Politique volontariste des arbres remarquables, surtout en zone dense. ← Etes-vous favorable à l'annexion de la Charte architecturale et paysagère de Pessac au PLU ?

Il s'agira d'une volonté soutenue (également trames brunes et noires) de notre équipe. L'urgence climatique nécessite une réponse forte. Nous le faisons à travers notre budget climat et solidarité. La question environnementale justifie des réponses plus précises pour remettre la nature en Ville. Cet enjeu sera une nouvelle fois au cœur de notre consultation avec une vraie logique de proximité par rapport aux territoires de vie des habitants.

La question financière ne devra pas être éludée sur l'autel des bonnes intentions. Re-végétaliser par exemple un espace bétonné coûte beaucoup d'argent.

11. Quelles dispositions allez-vous prendre pour garantir son respect ?

La loi et la volonté, couplés à la nécessité qui est celle de Pessac de s'inscrire dans une démarche de préservation de ces trames.

12. Le PLU compte peu d'emplacements réservés pour de nouveaux équipements publics (écoles, équipements culturels). Comment comptez-vous répondre aux besoins futurs ? ← Dans un contexte de forte augmentation du trafic aéroportuaire, que comptez-vous faire pour protéger les Pessacais des nuisances induites (bruit, qualité de l'air) ?

La politique foncière est un outil majeur et l'on peut considérer que les emplacements réservés prennent leur part dans cette logique indispensable d'anticipation. Aujourd'hui, n'étant élu au conseil municipal que depuis fin 2017, je ne prétends pas disposer d'une lecture suffisamment fine de ces espaces réservés. Pour autant, vous aurez compris que la question de la soutenabilité du développement de Pessac est un enjeu majeur me concernant et si la question des emplacements réservés est majeure, celle de certains équipements publics actuellement propriétés de la Ville de Pessac le sera tout autant.

Concernant les nuisances de l'aéroport, l'enjeu principal réside dans la régulation de la croissance notamment liée au « low cost ». Les mesures s'imposeront, j'espère, du national, car la régulation du trafic passe principalement par cet échelon.

Au niveau local, la question des pistes est centrale si l'on regarde uniquement les nuisances et démontre la complexité des enjeux.

La piste secondaire absorbe (en moyenne lissée) 11% du trafic global. La modernisation des avions est plutôt l'apanage des compagnies low cost. L'augmentation du trafic validerait l'hypothèse d'une seconde piste parallèle. La piste secondaire devrait faire l'objet de travaux de rénovation dans 3-4 ans.

Quid à ce moment-là, en fonction des évolutions, de poser l'intérêt plus global d'un investissement sur une seconde piste parallèle qui validerait de fait la croissance continue du trafic aérien même si les nuisances seraient moins marquées pour Pessac ? On voit bien poindre la question d'un enjeu métropolitain et des incidences de la régulation ou de la croissance du trafic.